



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi cinq avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°28-2024-04-11

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
M. Jean-Claude RETAUX à M. André GOUDALLE
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Didier PAQUES à M. Aimé HERDUIN

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- M. Philippe DELBARRE
- M. Bernard TASSART
- Mme Fabienne FOURRIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	42
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	0
Nombre de votes	49

Délibération n°28-2024-04-11

Objet : Budget principal : affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le CFU (Compte Financier Unique) 2023 du budget principal de la CCDS,

Considérant que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif,

Considérant que, lorsque le CFU a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif,

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, le CFU 2023, et constaté :

- un excédent de fonctionnement de	3 923 512,52€
- un excédent d'investissement de	1 207 217,33€
- un solde de reste à réaliser de	1 422 925,45€
Soit un besoin de financement de	215 708,12€

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 dans les conditions suivantes :

Affectation de l'excédent de fonctionnement pour :

- 215 708,12€ au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 3 707 804,40€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte, à l'unanimité, les affectations de résultats, arrêtées ci-dessus, du budget principal de l'exercice 2023.

Fait et délibéré à Desvres, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERÉ

Le Président

Claude PRUDHOMME

<small>Accusé de réception en préfecture 062-200018083-20240411-D2820240411-DE Date de télétransmission : 22/04/2024 Date de réception préfecture : 22/04/2024</small>
--